

# COVÉA MOYEN TERME

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

## SOMMAIRE

**p. 3    Caractéristiques de l'OPC**

Présentation de l'OPC  
Changements intervenus et à venir

**p. 8    Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Environnement économique  
Marchés financiers  
Politique de gestion et perspectives  
Performances et informations sur l'OPC  
Informations réglementaires  
Frais et fiscalité

**p. 20    Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**

**p. 23    Rapport Général du Commissaire aux Comptes**

**p. 28    Résolutions de l'Assemblée Générale**

**p. 30    Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs**

**p. 32    Comptes de l'exercice**

Bilan Actif  
Bilan Passif  
Comptes de résultat

**P. 36    Annexe aux comptes annuels**

Règles et méthodes comptables  
Évolution de l'actif  
Compléments d'information  
Inventaire

**P. 51    Annexe**

Information SFDR

**CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC**

<b>Société de gestion</b>	COVÉA FINANCE SASU 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97 007
<b>Dépositaire</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Etablissements en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat, par délégation de la société de gestion :</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Etablissement en charge de la tenue des registres des parts ou actions (passif de l'OPC)</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Commissaires aux comptes</b>	KPMG AUDIT Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 92066 - Paris la Défense
<b>Commercialisateurs</b>	COVÉA FINANCE SASU (Entité du groupe COVÉA) 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Délégation de la gestion administrative et comptable</b>	CACEIS FUND ADMINISTRATION 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Conseillers</b>	Néant
<b>Conseil d'Administration de la SICAV</b>	
Président-directeur Général :	Mme Ghislaine BAILLY
Administrateurs :	GMF ASSURANCES, représenté par Mme Sophie LANDAIS MMA IARD, représenté par Mme Catherine LOUIS MORICE MAAF ASSURANCES SA, représenté par M. Arnaud BROSSARD

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur le site web de la société : [www.COVÉA-finance.fr](http://www.COVÉA-finance.fr)**

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site [www.COVÉA-finance.fr](http://www.COVÉA-finance.fr). Elle est publiée dans la presse financière.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : [communication@COVÉA-finance.fr](mailto:communication@COVÉA-finance.fr).
- Date d'agrément par la COB : 17 février 1998.

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# COVÉA MOYEN TERME

Code ISIN Actions C : FR0000931446

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion  
du Groupe COVÉA

## Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif de réaliser, sur un horizon d'investissement de 2 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice FTSE MTS 1-3 ans qui est un indice obligataire libellé en euros (calculé coupons nets réinvestis) qui mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la Zone Euro dans cette plage de maturité.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité et de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et de la gestion du niveau de sensibilité globale. Dans cette démarche, il cherche à réduire le risque de crédit par une dispersion des risques en relation avec le choix des émetteurs et la durée de vie des titres.

Le portefeuille de l'OPCVM est investi jusqu'à 110% maximum de son actif net en obligations et titres de créances privés ou publics, à taux fixe/variable ou indexés sur l'inflation libellés en euros ou autres devises couverts en euro, émis sur une place de l'OCDE. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de -1 à 3.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Les titres dans lesquels le fonds investira pourront ne pas être notés.

Ces instruments pourront répondre à une contrainte de notation minimale à l'acquisition de BBB - (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion).

Les titres non notés et de notation inférieure à BBB- (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion) seront limités à 20 % de l'actif net du fonds.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net dans un but de couverture, d'exposition, ou d'arbitrage aux risques taux, crédit ou change.

L'OPCVM pourra être investi dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 40% maximum de l'actif net (10% maximum pour les obligations convertibles) dans le but de couvrir le portefeuille ou d'augmenter son exposition aux risques actions, de taux, de crédit et ou de change ; le recours aux obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable/puttable) pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis pour les actions « C ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

## Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques et/ou privées sur lesquels il est exposé.

**Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

**Risque de crédit** : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de contrepartie** : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

**Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés** : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.



## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# COVÉA MOYEN TERME

Code ISIN Actions I : FR00140047Q8

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion du Groupe COVÉA

## Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif de réaliser, sur un horizon d'investissement de 2 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice FTSE MTS 1-3 ans qui est un indice obligataire libellé en euros (calculé coupons nets réinvestis) qui mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la Zone Euro dans cette plage de maturité.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité et de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et de la gestion du niveau de sensibilité globale. Dans cette démarche, il cherche à réduire le risque de crédit par une dispersion des risques en relation avec le choix des émetteurs et la durée de vie des titres.

Le portefeuille de l'OPCVM est investi jusqu'à 110% maximum de son actif net en obligations et titres de créances privés ou publics, à taux fixe/variable ou indexés sur l'inflation libellés en euros ou autres devises couverts en euro, émis sur une place de l'OCDE. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de -1 à 3.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. Les titres dans lesquels le fonds investira pourront ne pas être notés.

Ces instruments pourront répondre à une contrainte de notation minimale à l'acquisition de BBB - (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion).

Les titres non notés et de notation inférieure à BBB- (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion) seront limités à 20 % de l'actif net du fonds.

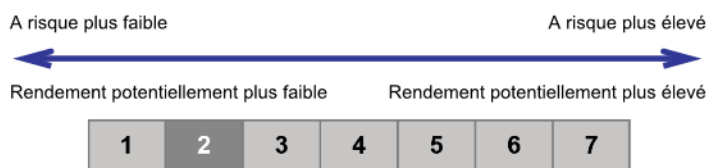
L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net dans un but de couverture, d'exposition, ou d'arbitrage aux risques taux, crédit ou change.

L'OPCVM pourra être investi dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 40% maximum de l'actif net (10% maximum pour les obligations convertibles) dans le but de couvrir le portefeuille ou d'augmenter son exposition aux risques actions, de taux, de crédit et ou de change ; le recours aux obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable/puttable) pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPCVM seront systématiquement réinvestis pour les actions « I ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

**Autres informations :** La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

## Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques et/ou privées sur lesquels il est exposé.

**Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

**Risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de contrepartie :** Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

**Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :** L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### CHANGEMENTS INTERVENUS

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
- Précisions des zones géographiques dans lesquels le fonds pourra investir jusqu'à plus de 35% de son actif net en titres émis et/ou garantis par les Etats, les collectivités publiques territoriales et les organismes internationaux à caractère public, dans le cadre de l'utilisation du ratio dérogatoire de 5-10-40 ;
- Evolution de la fourchette de sensibilité de [0;4] à [-1;3] ;
- Reformulation de la stratégie d'utilisation des swaps de change.

### CHANGEMENTS À INTERVENIR

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR ;
- Passage en catégorie 1 AMF ;
- Perspectives de labellisation ISR.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30/12/2022.

### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un événement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de  $\pm 0,25$  pt autour de 0% à  $\pm 0,5$  pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### MARCHÉS FINANCIERS

L'année 2022 se caractérise par une remontée significative des taux sur l'ensemble des zones investies. Ce mouvement est alimenté par une inflation persistante et le resserrement des politiques monétaires par les plus grandes banques centrales. Mais de forts soubresauts ont animé l'année. Ces derniers naissent de la guerre en Ukraine, de la politique « zéro Covid » mise en œuvre par la Chine mais aussi sur des questionnements autour du pic d'inflation aux Etats-Unis. Dans ce contexte, nous avons cherché à profiter des opportunités de marché quand cela était possible sur nos convictions de long terme, conformément au PEF, et à réduire les risques pour se rapprocher de l'indice de référence quand cela était nécessaire.

L'année 2022 se conclut sur les marchés du crédit Euro par un écartement des primes de risques de 68 pb sur la catégorie investissement (Iboxx Euro Corporate) et de 194 pb sur le Haut rendement (Barclays-BBG Euro Haut Rendement), clôturant respectivement l'année à 179 pb et 512 pb. La catégorie investissement (IG) connaît une évolution par palier jusqu'à mi-octobre pour atteindre un pic à 244 pb. Ce mouvement est alimenté par le conflit en Ukraine, les pressions inflationnistes et le resserrement de la politique monétaire par la banque centrale européenne. Il s'en suit un mouvement de resserrement, le marché considérant le pic d'inflation atteint aux Etats-Unis. Sur le marché du Haut rendement, les primes de risque s'écartent significativement jusqu'à début juillet, atteignant 675 pb. On observe par la suite une décline progressive à partir du mois d'octobre. Les entreprises se sont adaptées à l'environnement inflationniste et de besoins de financement faibles. Un grand nombre d'entre elles avaient tiré profit de la période de taux bas pour allonger la durée moyenne de leurs dettes.

Les volumes d'émissions des émetteurs non financiers en Euro atteignent 243 Mds€. Le rythme a été globalement stable tout au long de l'année, avec un volume moyen mensuel autour de 20 Mds€. Les émissions nettes des remboursements s'élèvent à 73 Mds€. Ce sont les émetteurs industriels qui ont été le plus actifs, autour de 85 Mds€. Les émetteurs allemands et français ont été les principaux animateurs, avec des volumes se situant respectivement autour de 50 Mds€ et 45 Mds€. De plus, 37% des émissions ont une maturité inférieure ou égale à 5 ans, signe de l'attrait des investisseurs pour des maturités courtes dans un environnement de hausse de taux d'intérêt. Enfin, les secteurs ayant le mieux performé sont la vente au détail, les subordonnées bancaires et l'automobile.

Sur le marché européen des émetteurs financiers, les volumes d'émissions évoluent en fonction des contraintes réglementaires. Les émissions de dettes Seniors sont en hausse nette à 203 Mds€ contre 173 Mds€ en 2021. Le volume d'émissions des dettes subordonnées est en baisse à 37 Mds€ contre 47 Mds€ en 2021. Les banques ont privilégié le format Senior préférée au détriment des dettes réglementaires.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### POLITIQUE DE GESTION

En 2022, le contexte inflationniste a poussé les banques centrales à adopter des politiques monétaires plus restrictives. En Zone Euro, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 250 points de base (pb) portant son taux de dépôt à 2,0% contre -0,50% en début d'année. Sur les marchés obligataires, cela s'est traduit par des hausses historiquement importantes des taux d'intérêts. Bien qu'avec des amplitudes différentes, le mouvement a été observé sur tous types d'émetteurs (souverains, quasi-états, entreprises financières et non financières), de maturités et de notations. Par exemple, le taux de la France à 2 ans est passé de -0,68% en début 2022 à 2,83% en fin d'année.

Nous avons continué de baser la stratégie du fonds sur nos convictions de long terme et en adéquation avec nos Perspectives Economiques et Financières.

Sur l'année, le fonds a connu différents positionnements en termes de sensibilité versus celle du FTSE MTS 1-3, son indice de référence. De janvier à fin mai, nous avons accentué la sous-sensibilité du fonds, notamment avec la mise en place de ventes de futures et en cédant les titres aux maturités les plus longues. A partir de juin, nous avons marqué une inflexion dans la stratégie en réduisant la sous-sensibilité du fonds. Dans un premier temps, nous avons progressivement coupé nos positions vendeuses de futures et nous avons investi une partie des liquidités. Puis dans un second temps, nous avons profité des mouvements de hausse des taux pour continuer de réduire l'écart de sensibilité avec l'utilisation de dérivés.

Ainsi à fin 2022, la sensibilité du portefeuille était de 1,92 soit un écart négatif de 11 pb par rapport à l'indice de référence contre une sensibilité de 1,27 et un écart négatif de 67 pb en début d'année.

L'exposition du portefeuille à la dette privée était de 12,9% à fin décembre 2022 contre 72,9% à fin décembre 2021. Au premier trimestre, nous avons poursuivi la stratégie prudente amorcée en fin d'année 2021 visant à réduire le risque. Pour cela, nous avons drastiquement diminué le poids du crédit dans le portefeuille, notamment en cédant les émetteurs de catégorie haut rendement et non notés, les émetteurs jugés les plus volatils ou encore les obligations aux maturités les plus longues. Sur le reste de l'année, nous avons fait des arbitrages au sein de la poche de crédit restant. Au global, la notation moyenne du portefeuille (hors fonds, dérivés et liquidités) s'est améliorée de BBB à A-.

Notre exposition à la dette publique était en hausse sur l'année, 79,5% à fin décembre 2022 contre 17,9% à fin décembre 2021. Une grande partie des ventes de dette privée ont été réinvesties sur des obligations souveraines. D'abord, nous avons pris des positions d'attente en achetant des Bons du Trésor à moins d'un an. Par la suite, nous avons acheté des obligations d'Etats de maturités similaires à celles qui composent l'indice de référence et des obligations de quasi-états offrant des rendements supérieurs aux souverains. Sur opportunité, nous avons profité de mouvements de hausse de taux sur les pays périphériques pour nous positionner sur des points de courbes proposant de la pente et du portage. La sous-sensibilité aux pays périphériques a été maintenue.

Concernant les liquidités (OPC monétaires et cash) du portefeuille, nous avons fortement augmenté la poche à partir de mars pour la maintenir au-dessus de 15%. Depuis septembre, la poche a diminué avec la mobilisation d'une partie de celle-ci pour augmenter la sensibilité. A fin décembre 2022, les liquidités étaient de 7,8%.

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **PERSPECTIVES**

Aux Etats-Unis comme en Europe, les banques centrales ont affirmé leur volonté de poursuivre le resserrement de leur politique monétaire. Ainsi, en 2023 nous devrions continuer de voir des taux orientés à la hausse. Dans ce contexte, nous continuerons de réduire l'écart de sous-sensibilité voire d'opter pour une sensibilité supérieure à celle de l'indice de référence. Nous pourrions être amenés à investir de nouveau sur les obligations d'émetteurs non financiers selon la situation du marché. Par ailleurs, nous gardons un niveau suffisant de liquidités et nous restons toujours attentifs à la qualité de crédit du portefeuille.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PERFORMANCES ET INFORMATIONS SUR L'OPC

#### PERFORMANCES

En 2022, la performance de COVÉA MOYEN TERME a été de -3,56% pour la part C et -3,42% pour la part I.

La performance de son indice de référence, FTSE MTS (ex-EuroMTS) 1-3 ans 17h15 coupons nets réinvestis, a été de -5,17%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Pour l'exercice 2022, l'OPC a eu recours à des instruments financiers dérivés listés (futures).

En fin d'exercice, le fonds a une position acheteuse sur le contrat future BOBL.

Les liquidités (7,8% de l'actif à la fin de l'exercice) ont été investies en OPCVM monétaires à hauteur de 7,8%.

#### TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFT au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

#### PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVÉA SÉCURITÉ G	28 676 647,50	38 238 679,60
BELG TREA BILL ZCP 12-05-22	12 020 364,52	12 000 000,00
FRENCH REP ZCP 18-05-22	12 018 122,28	12 000 000,00
FREN REP PRES ZCP 02-03-22	12 006 459,76	12 000 000,00
FREN REP PRES ZCP 19-04-23	12 013 415,28	11 913 356,80
BELG TREA BILL ZCP 11-05-23	12 008 256,34	11 897 837,24
SPAI LETR DEL TESO ZCP 08-04-22	8 006 718,97	8 000 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 28-02-23	6 956 662,72	6 960 268,47
FREN REP PRES ZCP 25-05-22	6 010 014,36	6 000 000,00
FREN REP PRES ZCP 17-05-23	5 996 975,52	5 944 920,31

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

#### **INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES D'EXECUTION ET LA POLITIQUE EXECUTION**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

#### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### INFORMATIONS EN MATIÈRE EXTRA-FINANCIÈRE

#### Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ( « Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

#### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

#### **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

#### **3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **FRAIS et FISCALITÉ**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON**

Néant.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PEA, etc...)**

Néant.

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
RÉGLEMENTÉES**





**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **SICAV COVEA MOYEN TERME**

Siège social : 8-12, rue Boissy d'Anglas

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**


---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 07/04/2023 12:08:54  
Pascal Lagand  
Associé



## **RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## **SICAV COVEA MOYEN TERME**

Siège social : 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA MOYEN TERME constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce. .

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 07/04/2023 12:09:16

Pascal Lagand  
Associé

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

### PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 est positif de 1 308 969,99 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le bénéfice distribuable s'élève à 1 248 709,62 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter comme suit :

- Actions C : 1 167 741,77 euros au compte de capitalisation ;
- Actions I : 80 967,85 euros au compte de capitalisation.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la Sicav n'a effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élèvent à -4 332 565,38 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- Actions C : -4 110 686,99 euros au compte de capitalisation ;
- Actions I : -221 878,39 euros au compte de capitalisation.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

#### Quatrième résolution en matière extraordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » en y insérant les paragraphes suivants :

*Les réunions du conseil d'administration peuvent être organisées, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres et garantissant leur participation effective, hors les cas de décisions expressément écartées par le Code de Commerce. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par le biais de ces procédés.*

*Les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration prévues à l'article L. 225-24, au dernier alinéa de l'article L. 225-35, au second alinéa de l'article L. 225-36 et au I de l'article L. 225-103 ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.*

*Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, le conseil d'administration dispose d'une délégation lui permettant d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.*

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

*Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, le conseil d'administration dispose d'une délégation lui permettant d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.*

Cette modification sera effective à compter de ce jour.

### **Cinquième et dernière résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

## LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

### I. Liste des mandats

#### LISTE DES MANDATS DE GHISLAINE BAILLY AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	-
COVEA FINANCE	SAS	PRESIDENCE	Président	-
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	-

#### LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS****LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 30/12/2022**

<b>Société</b>	<b>Forme juridique</b>	<b>Organe de gestion</b>	<b>Mandat</b>	<b>Mandataire</b>
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SAS	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SAS	PRESIDENCE	Président	
COVEA Real Estate Développement II	SAS	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Real Estate Résidentiel	SAS	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

**II. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce**

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

**III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce**

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

**IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale**

Le conseil d'administration a opté pour l'unicité des fonctions de président directeur général.

## COMPTES DE L'EXERCICE

## BILAN ACTIF au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>229 511 859,92</b>	<b>290 538 756,72</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>209 623 623,63</b>	<b>262 703 842,85</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	209 623 623,63	262 703 842,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>2 665 225,89</b>	<b>1 009 831,37</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 665 225,89	1 009 831,37
Titres de créances négociables	2 665 225,89	1 009 831,37
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>16 823 270,40</b>	<b>26 457 582,50</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 823 270,40	26 457 582,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>399 740,00</b>	<b>367 500,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	399 740,00	367 500,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>383 198,00</b>	<b>572 665,30</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
Autres	383 198,00	572 665,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>339 802,15</b>	<b>288 267,91</b>
<b>Liquidités</b>	<b>339 802,15</b>	<b>288 267,91</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>230 234 860,07</b>	<b>291 399 689,93</b>

**BILAN PASSIF au 30/12/2022 (EUR)**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	232 863 688,10	292 864 847,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 332 565,38	-3 659 261,95
Résultat de l'exercice (a,b)	1 248 709,62	1 753 994,49
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>229 779 832,34</b>	<b>290 959 580,44</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	399 740,00	367 500,01
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>399 740,00</b>	<b>367 500,01</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	399 740,00	367 500,01
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>55 287,73</b>	<b>72 609,48</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
Autres	55 287,73	72 609,48
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
<b>Concours bancaires courants</b>		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>230 234 860,07</b>	<b>291 399 689,93</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN au 30/12/2022 (EUR)**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
EURO BOBL 0322		65 287 600,00
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
EURO BOBL 0323	17 825 500,00	
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		



## COMPTE DE RÉSULTAT au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 671,76	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 068 983,64	2 384 230,09
Produits sur titres de créances	3 000,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 080 655,40</b>	<b>2 384 230,09</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	55 529,48	10 034,65
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>55 529,48</b>	<b>10 034,65</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 025 125,92</b>	<b>2 374 195,44</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	716 155,93	787 244,18
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 308 969,99</b>	<b>1 586 951,26</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-60 260,37	167 043,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 248 709,62</b>	<b>1 753 994,49</b>

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS****1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

**Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

**Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

**Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

**Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

*Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :*

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

*Engagements Hors Bilan :*

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS****Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000931446 - Action COVÉA MOYEN TERME C : Taux de frais maximum de 0,47% TTC

FR00140047Q8 - Action COVÉA MOYEN TERME I : Taux de frais maximum de 0,25% TTC

**Affectation des sommes distribuables****Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action COVÉA MOYEN TERME C	Capitalisation	Capitalisation
Action COVÉA MOYEN TERME I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>290 959 580,44</b>	<b>243 284 738,68</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 989 770,82	59 396 960,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-63 201 792,78	-9 798 166,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93 502,83	181 371,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 112 598,62	-3 292 978,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 474 267,46	284 667,09
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-134 976,36	-473 383,65
Frais de transactions	-5 495,58	-6 483,78
Différences de change	-3 998,53	3 806,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 820 157,33	-575 402,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 287 929,86	-2 467 772,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 467 772,53	1 892 370,43
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-767 240,00	367 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-399 740,00	367 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-367 500,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 308 969,99	1 586 951,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>229 779 832,34</b>	<b>290 959 580,44</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	206 319 521,22	89,79
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 234 889,90	0,97
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 069 212,51	0,47
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>209 623 623,63</b>	<b>91,23</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	2 665 225,89	1,16
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>2 665 225,89</b>	<b>1,16</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	17 825 500,00	7,76
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>17 825 500,00</b>	<b>7,76</b>

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
<b>Dépôts</b>								
Obligations et valeurs assimilées	207 388 733,73	90,26			2 234 889,90	0,97		
Titres de créances	2 665 225,89	1,16						
<b>Opérations temporaires sur titres</b>								
Comptes financiers							339 802,15	0,15
<b>PASSIF</b>								
<b>Opérations temporaires sur titres</b>								
<b>Comptes financiers</b>								
<b>HORS-BILAN</b>								
<b>Opérations de couverture</b>								
Autres opérations	17 825 500,00	7,76						

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 556 903,53	1,55	20 357 445,03	8,86	176 831 719,35	76,96	8 877 555,72	3,86		
Titres de créances							2 665 225,89	1,16		
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	339 802,15	0,15								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations							17 825 500,00	7,76		

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			157 378,25	0,07				
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

**3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION****3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	383 198,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>383 198,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	55 287,73
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>55 287,73</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>327 910,27</b>

**3.6. CAPITAUX PROPRES****3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés**

	En action	En montant
<b>Action COVÉA MOYEN TERME C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	44 538,41580	10 989 770,82
Actions rachetées durant l'exercice	-253 047,95560	-63 005 520,78
Solde net des souscriptions/rachats	-208 509,53980	-52 015 749,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	897 686,39260	
<b>Action COVÉA MOYEN TERME I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-200,0000	-196 272,00
Solde net des souscriptions/rachats	-200,0000	-196 272,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 242,0000	



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

En montant

##### Action COVÉA MOYEN TERME C

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

##### Action COVÉA MOYEN TERME I

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

#### 3.7. FRAIS DE GESTION

30/12/2022

##### Action COVÉA MOYEN TERME C

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 698 130,77

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,30

Rétrocessions des frais de gestion

##### Action COVÉA MOYEN TERME I

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 18 025,16

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,15

Rétrocessions des frais de gestion

#### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

##### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

##### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

##### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

30/12/2022

Titres pris en pension livrée

Titres empruntés

##### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

30/12/2022

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan

##### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			16 823 270,40
	FR0000931412	COVÉA SÉCURITÉ G	16 823 270,40
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>16 823 270,40</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	1 248 709,62	1 753 994,49
<b>Total</b>	<b>1 248 709,62</b>	<b>1 753 994,49</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA MOYEN TERME C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 167 741,77	1 725 491,62
<b>Total</b>	<b>1 167 741,77</b>	<b>1 725 491,62</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA MOYEN TERME I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	80 967,85	28 502,87
<b>Total</b>	<b>80 967,85</b>	<b>28 502,87</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 332 565,38	-3 659 261,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-4 332 565,38</b>	<b>-3 659 261,95</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA MOYEN TERME C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 110 686,99	-3 614 297,71
<b>Total</b>	<b>-4 110 686,99</b>	<b>-3 614 297,71</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA MOYEN TERME I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-221 878,39	-44 964,24
<b>Total</b>	<b>-221 878,39</b>	<b>-44 964,24</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>302 074 542,52</b>	<b>343 247 892,11</b>	<b>243 284 738,68</b>	<b>290 959 580,44</b>	<b>229 779 832,34</b>
<b>Action COVÉA MOYEN TERME C en EUR</b>					
Actif net	302 074 542,52	343 247 892,11	243 284 738,68	278 563 198,68	217 999 798,11
Nombre de titres	1 189 812,05870	1 348 357,63990	959 212,81360	1 106 195,93240	897 686,39260
Valeur liquidative unitaire	253,88	254,56	253,62	251,82	242,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,87	-5,63	-5,54	-3,26	-4,57
Capitalisation unitaire sur résultat	4,21	2,71	2,27	1,55	1,30
<b>Action COVÉA MOYEN TERME I en EUR</b>					
Actif net				12 396 381,76	11 780 034,23
Nombre de titres				12 442,0000	12 242,0000
Valeur liquidative unitaire				996,33	962,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-3,61	-18,12
Capitalisation unitaire sur résultat				2,29	6,61

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 1.5% 15/05/2024	EUR	9 000 000	8 962 113,08	3,90
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0.0% 15-03-24	EUR	9 000 000	8 733 690,00	3,80
BUNDSOBLIGATION ZCP 18-10-24	EUR	6 200 000	5 920 256,00	2,58
KFW 0.0% 02-04-24 EMTN	EUR	3 389 000	3 271 977,83	1,42
KFW 0.125% 04-10-24	EUR	2 400 000	2 288 703,95	1,00
SAP SE 0.0% 17-05-23	EUR	1 000 000	992 805,00	0,43
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 31-01-25	EUR	2 526 000	2 347 154,70	1,02
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>32 516 700,56</b>	<b>14,15</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIQUE 0.8% 22-06-25	EUR	6 000 000	5 755 733,84	2,50
BGB 2.6 06/22/24	EUR	5 000 000	5 056 402,06	2,20
EUROPEAN UNION 0.0% 06-07-26	EUR	4 750 000	4 280 557,50	1,86
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	EUR	7 700 000	7 345 538,94	3,20
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>22 438 232,34</b>	<b>9,76</b>
<b>DANEMARK</b>				
DENMARK GOVERNMENT INTL BOND 2.5% 18-11-24	EUR	2 778 000	2 768 020,51	1,20
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>2 768 020,51</b>	<b>1,20</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK 0.75% 18-04-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 501 428,70	0,65
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-25	EUR	4 000 000	3 765 740,00	1,64
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-05-24	EUR	6 000 000	5 764 650,00	2,51
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-05-25	EUR	6 000 000	5 582 310,00	2,43
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	6 000 000	5 900 609,18	2,57
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>22 514 737,88</b>	<b>9,80</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AT AND T INC 2.4% 15-03-24	EUR	1 500 000	1 511 259,76	0,66
DHR 1.7 03/30/24	EUR	900 000	896 246,57	0,39
HONEYWELL INTL 0.0% 10-03-24	EUR	934 000	899 157,13	0,39
STRYKER CORP 0.25% 03-12-24	EUR	900 000	845 970,60	0,37
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>4 152 634,06</b>	<b>1,81</b>
<b>FRANCE</b>				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.125% 15-11-23	EUR	3 700 000	3 607 787,89	1,57
AGEN FRA 0.25% 21-07-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 607 087,95	1,57
AUTOROUTE DU SUD DE LA FRANCE 2.875% 18/01/2023	EUR	1 000 000	1 027 683,49	0,44
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 515 724,01	0,66

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CADES 0.125% 25-10-23 EMTN	EUR	7 100 000	6 937 585,55	3,02
CADES 4% 15/12/25	EUR	1 000 000	1 023 632,19	0,44
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	34 627	1 069 212,51	0,47
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	1 100 000	989 910,27	0,43
FRANCE 0.5% 25-05-25	EUR	8 000 000	7 600 438,36	3,31
FRANCE 1.75% 25-11-24	EUR	8 000 000	7 853 238,90	3,42
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	EUR	8 000 000	7 515 440,00	3,27
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-24	EUR	6 000 000	5 811 180,00	2,53
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	EUR	8 000 000	7 527 160,00	3,28
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-24	EUR	9 000 000	8 696 070,00	3,78
UNEDIC 2 3/8 05/25/24	EUR	2 500 000	2 508 463,18	1,09
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	2 500 000	2 419 828,25	1,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>69 710 442,55</b>	<b>30,33</b>
<b>ITALIE</b>				
BUONI 3.75% 01/09/2024	EUR	7 000 000	7 146 652,13	3,11
ITALIE 2.5% 01-12-24	EUR	5 000 000	4 945 332,42	2,15
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 15-01-24	EUR	6 000 000	5 815 200,00	2,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 15-04-24	EUR	6 000 000	5 768 580,00	2,51
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.35% 01-02-25	EUR	5 000 000	4 706 745,92	2,05
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-11-24	EUR	6 000 000	5 820 496,24	2,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ZCP 15-08-24	EUR	7 000 000	6 650 210,00	2,90
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.75% 15-02-24	EUR	1 000 000	1 011 289,83	0,44
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>41 864 506,54</b>	<b>18,22</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.632% 04-06-23	EUR	1 700 000	1 693 885,29	0,74
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.0% 06-09-25	EUR	1 478 000	1 348 275,94	0,59
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 2.625% 15-10-25	EUR	2 200 000	2 159 111,79	0,94
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 201 273,02</b>	<b>2,27</b>
<b>NORVEGE</b>				
TELENOR AS 0.0% 25-09-23 EMTN	EUR	1 650 000	1 616 158,50	0,70
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 616 158,50</b>	<b>0,70</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
RELX FINANCE BV 0.0% 18-03-24	EUR	1 750 000	1 681 522,50	0,73
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	EUR	1 200 000	1 221 940,60	0,53
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	1 222 000	1 223 600,07	0,54
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>4 127 063,17</b>	<b>1,80</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
EAS 1.75% 09-02-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 013 496,03	0,45
LLOYDS BANKING GROUP 1.0% 09-11-23	EUR	500 000	493 040,92	0,21
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 506 536,95</b>	<b>0,66</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUEDE</b>				
VATTENFALL AB 0.05% 15-10-25	EUR	1 333 000	1 207 317,55	0,53
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 207 317,55</b>	<b>0,53</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>209 623 623,63</b>	<b>91,23</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>209 623 623,63</b>	<b>91,23</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
UNIO NAT INTE 0.1% 25-11-26	EUR	3 000 000	2 665 225,89	1,16
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 665 225,89</b>	<b>1,16</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 665 225,89</b>	<b>1,16</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>2 665 225,89</b>	<b>1,16</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
COVÉA SÉCURITÉ G	EUR	76 800	16 823 270,40	7,32
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 823 270,40</b>	<b>7,32</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>16 823 270,40</b>	<b>7,32</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>16 823 270,40</b>	<b>7,32</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0323	EUR	154	-399 740,00	-0,17
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-399 740,00</b>	<b>-0,17</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-399 740,00</b>	<b>-0,17</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-399 740,00</b>	<b>-0,17</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	399 740	399 740,00	0,17
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>399 740,00</b>	<b>0,17</b>
<b>Créances</b>			<b>383 198,00</b>	<b>0,17</b>
<b>Dettes</b>			<b>-55 287,73</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>339 802,15</b>	<b>0,15</b>
<b>Actif net</b>			<b>229 779 832,34</b>	<b>100,00</b>



## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

4. La part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock).

En lien avec la philosophie d'investissement du produit qui souhaite également appuyer ses convictions ESG au travers d'investissements spécifiques, les obligations ESG (ex. verts, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) ont représenté 4% de ses investissements directs en titres de créance au 30/12/2022.

5. La part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit.

Au 31/12/22, l'intégralité des investissements souverains a été réalisée dans des titres de dette émis par des Etats ayant ratifié (ou assimilé) l'Accord de Paris.

6. L'intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

L'intensité carbone moyenne par habitant des Etats devient une information particulièrement suivie par les équipes de gestion afin de pouvoir identifier la dynamique des Etats année après année et la prendre en compte dans la surpondération de certains investissements souverains.

7. L'indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes (Gender Inequality Index) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit étaient majoritairement effectués dans des titres de dette émis par des Etats classés au minimum au sein de la deuxième catégorie du Gender Inequality Index ("High human development").

8. Le nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit ont privilégié les Etats ayant déposé annuellement un nombre de brevets parmi les plus élevés du monde.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock)	3,5%
Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit	100,0%
Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant)	4,844
Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	0,069
Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	42 918
Note moyenne ESG du portefeuille	0,64
Note moyenne ESG de l'univers	0,48

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCT, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l’annexe précontractuelle du produit, celui n’a pas pris en compte les PAI au titre de l’exercice 2022.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
COVEA SECURITE G	Autres	7,00%	FRANCE
BUND 1.5 % 15/05/2024	Etats ou Quasi-états	4,00%	ALLEMAGNE
BKO 0% 15/03/2024	Etats ou Quasi-états	4,00%	ALLEMAGNE
OAT 0% 25/03/2024	Etats ou Quasi-états	4,00%	FRANCE
OAT 1.75 % 25/11/2024	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
OAT 0.50% 25/05/2025	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
OAT 0% 25/02/2025	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
OAT 0% 25/03/2025	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
EU 0.8% 04/07/2025	Etats ou Quasi-états	3,00%	SUPRANATIONAL
BTPS 3.75% 01/09/2024	Etats ou Quasi-états	3,00%	ITALIE
CADES 0.125% 25/10/2023	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
BTPS 0% 15/08/2024	Etats ou Quasi-états	3,00%	ITALIE
BOBL 0% 18/10/2024	Etats ou Quasi-états	3,00%	ALLEMAGNE
BONOS 2.15% 31/10/2025	Etats ou Quasi-états	3,00%	ESPAGNE
BTPS 1.45% 15/11/2024	Etats ou Quasi-états	3,00%	ITALIE

Hors dérivés



### Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

Quelle était l’allocation des actifs?

constituant la plus grande proportion d’investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

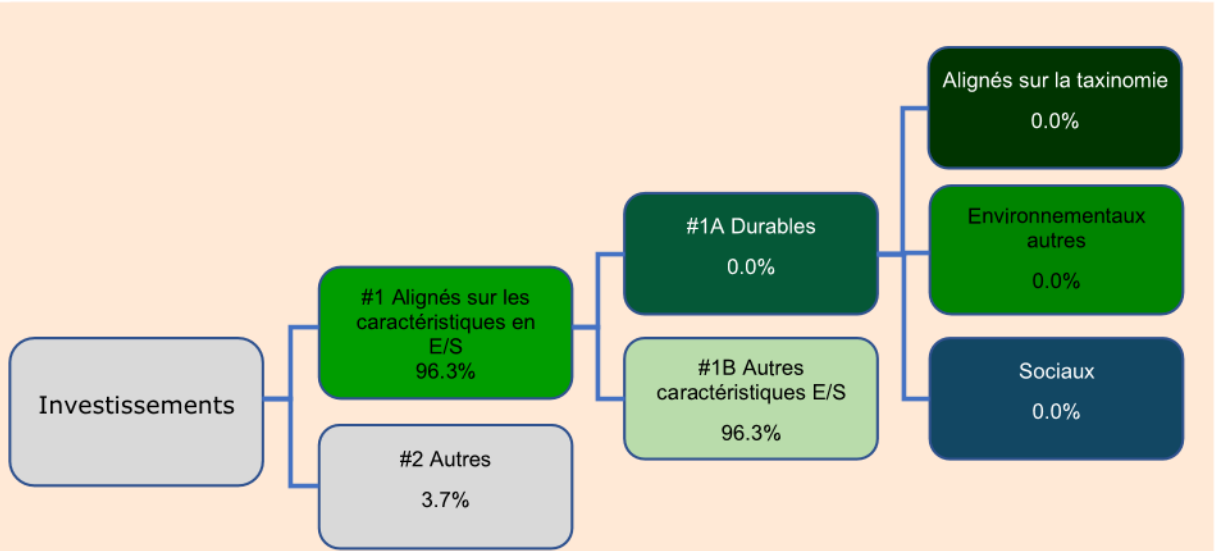
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

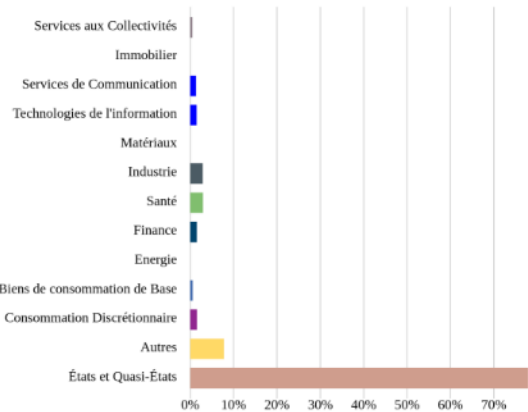
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

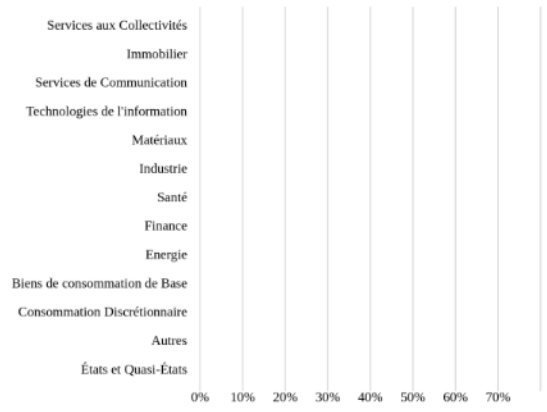
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	0,00%	0,00%
Matériaux	0,00%	0,00%
Biens d'équipement	0,82%	0,00%
Services Commerciaux et Professionnels	1,19%	0,00%



Transports	0,89%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	1,55%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00%	0,00%
Services Consommateurs	0,00%	0,00%
Vente au détail	0,00%	0,00%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	0,00%	0,00%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	0,58%	0,00%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,00%	0,00%
Équipement et Services de santé	2,04%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	0,92%	0,00%
Banques	1,52%	0,00%
Services Financiers Diversifiés	0,00%	0,00%
Assurance	0,00%	0,00%
Logiciels et Services	1,48%	0,00%
Matériel et Équipement Liés Aux Technologies de l'Information	0,00%	0,00%
Semi-conducteurs et Équipement de Semi-conducteurs	0,00%	0,00%
Services de Télécommunication	1,36%	0,00%
Médias et Divertissements	0,00%	0,00%
Services aux Collectivités	0,52%	0,00%
Immobilier	0,00%	0,00%
Autres	7,76%	0,00%
États et Quasi-États	78,00%	0,00%

Hors dérivés

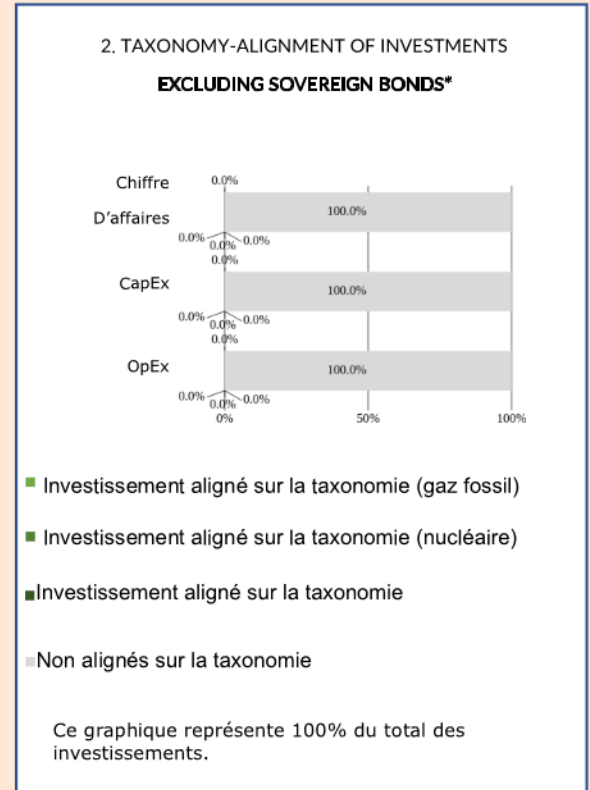
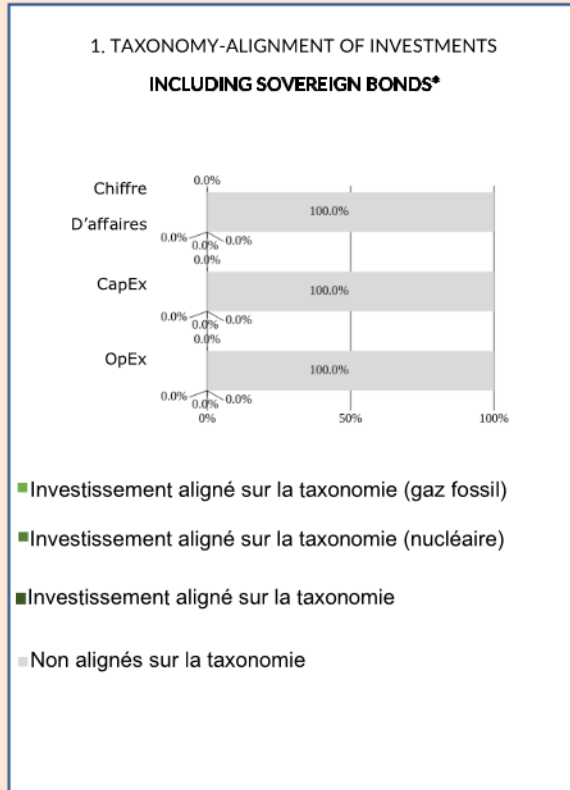


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. La sélection d'obligations peut également porter sur celles avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« *Sustainability Bonds* ») et/ou des obligations sociales (« *Social Bonds* »).

L'équipe Recherche analyse les obligations ESG émises par les émetteurs (à l'émission et en cours de vie) afin de vérifier leurs caractéristiques extra-financières. Les résultats de ces analyses sont partagés avec les équipes de Gestion qui privilégient, dans la mesure du possible, les investissements dans ce type d'instruments.

4. Une préférence d'investissement peut être accordée aux Etats :

- ayant ratifié l'accord de Paris et en voie de réduction de leur intensité Carbone ;
- avancés en termes d'égalité de genres ;
- favorisant l'innovation dans leur économie.

L'équipe Recherche réalise annuellement une étude des Etats dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année. Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.